

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

ATELIER RIVERAINS SECTEUR NICE AEROPORT

SYNTHESE

VERSION ## DU 04/07/2019

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :



DATE ET LIEU

02/07/2019	Hôtel Campanile – 459 Promenade des Anglais – Nice
------------	--

INTERVENANTS

Robert POLICHT	SNCF Réseau – Responsable zone 06
Roland LEGRAND	SNCF Réseau – Responsable gares
Laurence GONTARD	Nicaya Conseil – Concertation
Naomi SAINT-PIERRE	Nicaya Conseil – Concertation

SOMMAIRE

Introduction.....	3
1.1. La concertation sur les aménagements des phases 1 et 2 de la LNPCA.....	4
1.2. Les objectifs des ateliers riverains.....	5
1.3. L'atelier riverains du secteur Nice Aéroport.....	5
Synthèse des contributions.....	5
Date et lieu	2
Intervenants	2
Sommaire	2
1.1. La concertation sur les aménagements des phases 1 et 2 de la LNPCA.....	4
SNCF Réseau a engagé à compter du 12 juin une étape active de concertation avec le public portant sur les aménagements des phases 1 et 2 du projet LNPCA. L'objectif de cette concertation qui durera jusqu'au 18 octobre, est d'informer le public et de recueillir ses avis et contributions sur le projet, ses objectifs et les variantes d'aménagement proposées.	4
Dans les Alpes-Maritimes, les aménagements portés à la concertation consistent à :	4
- Créer une voie supplémentaire en gares de Cannes-Centre et d'Antibes ;	4
- Adapter le plan de voies en gare de Nice Ville et en gare de Nice Saint-Roch ;.....	4
Pour que chacun puisse s'informer et donner son point de vue, le maître d'ouvrage a prévu, dans les Alpes-Maritimes, les dispositions suivantes :	4
1.2. Les objectifs des ateliers riverains.....	5
Dans le cadre de cette concertation avec le public, 3 ateliers riverains sont organisés dans les Alpes-Maritimes : à Cannes pour l'aménagement de la bifurcation de la ligne Cannes-Grasse et la création de la gare TER à Cannes Marchandises, à Nice pour la création de la gare TER/TGV de Nice Aéroport.	5
1.3. L'atelier riverains du secteur Nice Aéroport.....	5
2.1 Echanges préliminaires.....	6
2.2 Echanges sur l'aménagement de la gare de Nice Aéroport.....	7
2.3 Evaluation de l'aménagement et des variantes proposées pour les accès à la gare de l'axe nord-sud.....	8

4.1 Verbatim des attentes et des craintes10
4.2 Verbatim de l'atelier10

INTRODUCTION

1.1. La concertation sur les aménagements des phases 1 et 2 de la LNPCA

SNCF Réseau a engagé à compter du 12 juin une étape active de concertation avec le public portant sur les aménagements des phases 1 et 2 du projet LNPCA. L'objectif de cette concertation qui durera jusqu'au 18 octobre, est d'informer le public et de recueillir ses avis et contributions sur le projet, ses objectifs et les variantes d'aménagement proposées.

Dans les Alpes-Maritimes, les aménagements portés à la concertation consistent à :

- Créer une gare TER a2 Cannes Marchandises ;
- Adapter la bifurcation de la ligne Cannes-Grasse a2 Cannes
- Créer une voie supplémentaire en gares de Cannes-Centre et d'Antibes ;
- Créer une gare nouvelle TER/TGV à Nice Aéroport a2 4 voies a2 quai.
- Adapter le plan de voies en gare de Nice Ville et en gare de Nice Saint-Roch ;

Pour que chacun puisse s'informer et donner son point de vue, le maître d'ouvrage a prévu, dans les Alpes-Maritimes, les dispositions suivantes :

Dispositif sur le nœud ferroviaire azuréen	
Réunion d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> • 18 juin 2019 à Nice
Ateliers à destination des riverains	<ul style="list-style-type: none"> • 26 juin : Cannes – Grasse bifurcation • 27 juin : Cannes – Bocca • 02 juillet : Nice Aéroport
Permanences à destination des riverains	<ul style="list-style-type: none"> • 24 juin, 10 & 11 juillet : Nice Aéroport, Nice Ville, St Roch • 27, 28 juin et 10 juillet : Cannes centre, Bocca, bifurcation Cannes-Grasse • 11 juillet : Antibes
Réunions publiques locales	<ul style="list-style-type: none"> • 10 septembre 2019 : Nice • 24 septembre 2019 : Cannes
Ateliers thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • 27 septembre 2019 : Environnement Développement Durable à Toulon • 2 octobre 2019 : Socio-économie à Marseille • 3 octobre 2019 : Saturation ferroviaire à Nice
Réunion de clôture	<ul style="list-style-type: none"> • 16 octobre 2019 à Nice

1.2. Les objectifs des ateliers riverains

Dans le cadre de cette concertation avec le public, 3 ateliers riverains sont organisés dans les Alpes-Maritimes : à Cannes pour l'aménagement de la bifurcation de la ligne Cannes-Grasse et la création de la gare TER à Cannes Marchandises, à Nice pour la création de la gare TER/TGV de Nice Aéroport.

Ces ateliers ont pour objectifs de :

- Présenter dans le détail les différents aménagements étudiés par SNCF Réseau aux riverains de chaque secteur concerné ;
- Proposer un niveau de détail plus fin en donnant la priorité de l'information aux riverains ;
- Recueillir les contributions des riverains sur les points forts, points faibles et propositions d'amélioration sur les aménagements (et variantes) étudiés ;
- Prendre en considération les contributions dans la perspective des réunions publiques locales du mois de septembre 2019.

1.3. L'atelier riverains du secteur Nice Aéroport

L'atelier riverains du secteur Nice Aéroport, organisé le mardi 2 juillet 2019, à l'hôtel Campanile sur la Promenade des Anglais, a eu pour objectifs de présenter les aménagements et variantes d'accès étudiés pour la création d'une gare TER/TGV à 4 voies à quai à Nice Aéroport, puis de faire évaluer et enrichir ces propositions par les participants.

7 personnes ont participé à l'atelier.

Les participants ont tout d'abord fait part de leurs attentes et de leurs craintes vis-à-vis de l'atelier.

Après la présentation des évolutions du projet, de l'aménagement proposé pour la création d'une gare TER/TGV à Nice Aéroport et de ses variantes d'accès, les participants ont, en plénière, évalué le projet présenté et proposé des axes d'amélioration.

La présente synthèse regroupe les éléments les plus significativement évoqués par les participants au cours de cet atelier, dont les verbatims sont proposés en annexe.

SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS

2.1 Echanges préliminaires

En début d'atelier, les participants ont exprimé le souhait de disposer d'informations sur l'enquête publique sur le **déplacement de la gare de Nice Saint-Augustin, son financement et sa compatibilité avec la future gare de Nice Aéroport.**

- L'enquête publique sur la création du pôle d'échanges multimodal TER de Nice Saint-Augustin se déroule du 1^{er} au 31 juillet 2019.

Le dossier d'enquête est disponible en ligne, <http://sn.cf/pem-nice-st-augustin> et consultable, en version papier, au siège de l'enquête : Pôle de Proximité, 2^{ème} étage, 103 boulevard René Cassin, 06 200 Nice, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 15h45.

Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues au siège de l'enquête : lundi 1^{er} juillet de 8h30 à 12h30, mardi 9 juillet de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, vendredi 26 juillet de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h45 et mercredi 31 juillet de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le public peut s'exprimer pendant la durée de l'enquête sur le registre papier disponible au siège de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse enquete.pem.nice.st.augustin@sncf.fr et par courrier postal adressé à l'attention de Monsieur Claude PELLISSIER : bureau 202, SNCF Gares & Connexions, 4 rue Léon Gozlan - CS 70014, 13331 MARSEILLE Cedex 03.

- Le déplacement de la gare de Nice Saint-Augustin est financé par la Région, la Métropole Nice Côte d'Azur et SNCF Réseau
- Les deux gares de Nice Saint-Augustin déplacée et de Nice Aéroport phase 1 sont compatibles, avec 2 voies à quai de 220 m (TER) qui seront allongées à 400 m (TER/TGV) et complétées de 2 voies à quai de 400 m pour Nice Aéroport phase 1.

Les participant ont posé la question de savoir si des discussions étaient en cours entre la Métropole de Nice Côte d'Azur et SNCF Réseau au sujet du plan national annoncé dans le cadre de la LOM sur la mise en place de **RER métropolitains** afin d'obtenir des financements supplémentaires pour la réalisation du projet.

- Il n'est pas certain que ces aménagements puissent bénéficier du dispositif de financement prévu dans le cadre des RER métropolitains prévus par la LOM, la LNPCA étant dotée de financements ad hoc.

Les participants ont demandé si la poursuite de la **3^{ème} voie littorale** serait réalisée, notamment en traversée de Nice.

- Le déploiement du nouveau système ERTMS et le fait de disposer de 2 gares capacitaires distantes de 5 kilomètres sans gare intermédiaire font qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une 3^{ème} voie entre Nice Aéroport et Nice Ville. En outre, les impacts environnementaux, notamment sur le bâti, et le coût de de réalisation de cette 3^{ème} voie seraient trop élevés au regard des bénéfices apportés.

Les participants ont demandé si la **gare de Nice Ville** serait apte à recevoir le trafic supplémentaire prévu dans le cadre de la mise en place de la navette azurée.

- Les aménagements réalisés en gare de Nice Ville et de Nice Saint-Roch permettent d'augmenter la capacité de Nice Ville qui pourra accueillir les trains supplémentaires dans de bonnes conditions.

Les participants ont demandé si, en phase 3, des accès nord et sud étaient bien prévus en **gare de Saint-Laurent-du-Var**.

- A ce stade, les propositions étudiées prévoient effectivement des accès nord et sud à la gare de Saint-Laurent-du-Var.

Enfin, les participants ont fait part de **l'urgence de réaliser le projet** afin de répondre au plus tôt aux problèmes de saturation croissants de la ligne littorale qui génèrent de nombreuses suppressions de trains.

2.2 Echanges sur l'aménagement de la gare de Nice Aéroport

A l'issue de la présentation de la gare de Nice Aéroport, les participants ont interrogé SNCF Réseau sur :

- L'existence de voies dédiées aux TER et aux TGV
 - o Les voies seront aptes à recevoir tout type de trains. Néanmoins, afin de faciliter les accès voyageurs, des voies pourront, en situation de fonctionnement normal, être systématiquement allouées aux TER ou aux TGV.
- La compatibilité entre les gares de Nice Aéroport 4 voies à quai (phase 1) puis 6 voies à quai (phase 3).
 - o L'emprise pour réaliser les 2 voies à quai supplémentaire en phase 3 est réservée dès la réalisation de la gare de phase 1.
- La distance entre le dépose-minute et le quai d'embarquement
 - o La distance pour accéder au quai à partir du tram sur l'axe nord-sud sera d'une centaine de mètres maximum et de 400 mètres par la passerelle. La distance d'accès aux quais depuis la gare routière est respectivement du même ordre.
- Le parcours à effectuer pour acheter un billet
 - o L'achat des billets se fera sur la passerelle
- La signification des espaces verts représentés sur les plans
 - o Il s'agit de l'espace réservé pour la réalisation des 2 voies supplémentaires prévues en phase 3.
- La possibilité d'avoir des correspondances TER/TGV sur un même quai
 - o Il est envisageable d'imaginer des correspondances TER/TGV sur un même quai, comme cela se fait à Part-Dieu par exemple. Cela dépend du plan de voies.
- Le sens de circulation du dépose-minute côté boulevard René Cassin (au sud des voies)
 - o Le dépose-minute est prévu dans le sens Saint-Laurent-du-Var Nice. Les personnes arrivant de Nice devront faire le tour du bloc.
- La capacité des parkings
 - o 600 places de stationnement sont prévues à l'horizon de la mise en service de la gare Nice Aéroport (2026). A un plus long terme, 2000 places de parking sont prévues.
 - o En 2021, à l'horizon de la mise en service de la gare de Nice Saint-Augustin, des parkings de rabattement sont prévus au CADAM, au terminus du tram.

- La situation de la gare routière
 - o La gare routière est située sous le parvis de la gare. Sont prévus 20 quais dans une première phase, mise en service en 2021, et extensibles.
- La création de nouvelles voies sur le pont de la route de Grenoble
 - o La création de la gare n'impactera pas le pont de la route de Grenoble. Du côté du boulevard Pompidou, un tablier de pont sur les 4 existants sera remplacé.
- La possibilité de supprimer, dans le cadre du projet, l'aiguillage situé sur le pont de la route de Grenoble dans le sens Saint-Laurent Nice qui provoque d'importantes nuisances sonores
 - o Cette aiguille est utilisée actuellement et occasionnellement par les trains de fret. Dans le cadre du projet Nice Aéroport Phase 1, cette aiguille sera remplacée, et les trains de fret pourront circuler sur la voie directe réduisant ainsi les nuisances sonores.
- La situation des extrémités du faisceau de voies
 - o Ce faisceau est situé à l'ouest du boulevard Pompidou. Son accès sera supprimé lors des travaux de déplacement de la gare Nice Saint-Augustin et le faisceau sera démantelé dans le cadre du réaménagement urbain.
- L'existence d'un cheminement piétons entre la gare et le parc des expositions
 - o Un cheminement piétons est bien prévu, représenté en beige sur les visuels
- La nécessité de disposer d'un titre de transport pour accéder aux commerces présents en gare
 - o Les titres de transport ne seront nécessaires que pour accéder aux quais.
- La largeur des quais
 - o La largeur des quais prévue est de 9,25 mètres, pour les quais centraux
- L'existence de passages souterrains pour aller d'un quai à l'autre
 - o Pour changer de quai, les usagers peuvent, soit passer par la passerelle, soit par les entrées de l'axe nord-sud

2.3 Evaluation de l'aménagement et des variantes proposées pour les accès à la gare de l'axe nord-sud

Les participants ont considéré que l'aménagement prévu dans son ensemble était **satisfaisant**, à la condition de :

- o **Prévoir des escalators**, quelle que soit la solution d'accès proposée
- o **Faciliter les accès**, tous modes confondus
- o **Prévoir un arrêt de bus sur l'axe nord-sud** de la gare pour réduire les distances à parcourir

Les participants ont considéré que la variante 1A, avec 3 accès distincts non communiquant présentait un risque important pour la sécurité des personnes. **Ils se sont positionnés en faveur des variantes 1B ou 2.**

LES SUITES

- La présente note de synthèse de l'atelier et les supports de présentation utilisés sont adressée par mail aux participants et mis en ligne sur le site internet du projet LNPCA.
- Les contributions seront prises en considération par SNCF Réseau en vue des réunions publiques locales du mois de septembre : 10 septembre pour le secteur de Nice.
- Les contributions seront intégrées au bilan de la concertation avec le public qui se poursuit jusqu'au 18 octobre 2019.

ANNEXE : VERBATIM

4.1 Verbatim des attentes et des craintes

Attentes	Craintes
<ul style="list-style-type: none"> - Concernant le plan national de RER métropolitain présenté dans la LOM, des discussions sur le sujet sont-elles en cours entre SNCF Réseau et MNCA pour obtenir des financements supplémentaires ? - Quelle articulation entre le projet et l'enquête publique Nice Saint-Augustin ? - La 3^{ème} voie a vu sa DUP prolongée → Quid de la poursuite la 3^{ème} voie notamment en traversée de Nice ? - Comment la gare de Nice va-t-elle accueillir l'excédent de trains prévu en phase 2 ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Urgence de réaliser le projet, au vu de la saturation de la ligne existante : quand est prévu la mise en service ? - Est-il possible de gagner du temps dans les procédures ? - La gare de NSA aurait dû être réalisée de manière coordonnées avec le tramway

4.2 Verbatim de l'atelier

Les contributions, telles que formulée par les participants, sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

POINTS FORTS
Accès direct aux usagers du TER
Voies spécialisées TER / TGV
Accès PMR (ascenseur)
Beau projet et cohérent, correspond bien au développement du site et à la situation

POINTS FAIBLES
Accès central dangereux sous le pont

AXES D'AMELIORATION
Voies spécialisées
Escaliers mécaniques et tapis roulants à privilégier
Accès à l'est du pont St Augustin à proposer
Création station Arénas Est sous le pont sens Sud-Nord
Prendre en compte l'arrivée du T4 (Cagnes sur Mer)
Prévoir la desserte du lycée des Eucalyptus / EDHEC / Lycée hôtelier
Desserte fret / logistique urbaine parc des expositions à prévoir
Prévoir toiture photovoltaïque / gare énergie positive / végétalisation
Prévoir suffisamment de passages piétons (1 par accès)

